

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2026-49

**Garantie d'emprunt à Logéo Seine pour deux opérations de construction de 27 logements PLS et 15 logements PLAI-PLUS et PLS – Accord de principe**

Date de la séance : 11 mai 2026	<b>A la majorité 3 CONTRE</b>
Date de convocation : 05 mai 2026	
Nombre de conseillers en exercice : 27	
Membres présents : 27	
Nombre de votants : 27	

**Présents :** Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, M. Edouard DETAILLE, Mme Isabelle AMEYE, Maire adjoints ; M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Pierrick BOURDIN, Mme Christine FOSSARD, M. Éric PETIT, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Martine BAARS, M. Gilles BARBIER, Mme Marylin CHAPELLE, Mme Marie HEUGHEBAERT, Mme Caroline BLAIN, M. Loïc CABOT, M. Gérald SEURON, M. Benjamin MAUGY, Mme Laure BÉNARD, M. Tony FIQUET, Mme Carole ANCEL, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Ludovic RENAULT.

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline BLAIN.

*Logéo Seine sollicite la commune pour une garantie à hauteur de 100% sur les emprunts auprès de la Banque des Territoires pour un montant total de 5 548 197 €, pour la réalisation d'une résidence autonomie de 27 logements PLS, et la construction de 15 logements PLAI-PLUS et PLS nommée « La Villa ».*

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code civil ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- décide d'accorder la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des Prêts d'un montant total de 5 548 197 € souscrits par l'Emprunteur auprès de la Banque des Territoires.

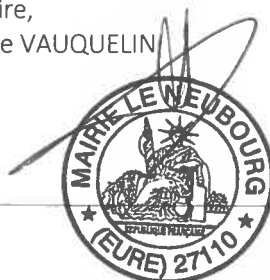
Fait à LE NEUBOURG, le 15 mai 2026,

*La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune [www.leneubourg.fr](http://www.leneubourg.fr)*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Le Maire,  
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,  
Caroline BLAIN